

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 12 (1924)
Heft: 1

Artikel: La seigneurie de Vuissens [suite]
Autor: D'Amman, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SEIGNEURIE DE VUSSSENS

par ALFRED D'AMMAN.

(Suite)

Les époux de Neuchâtel ne tardèrent pas à être mécontents de leur acquisition : dès le mois de janvier 1568, ils firent des démarches auprès du Conseil de Fribourg pour faire annuler le contrat ou, à ce défaut, pour obtenir une réduction de trois mille écus sur le prix d'achat dont ils n'avaient payé encore qu'un acompte de 1680 écus. Ils prétendaient que le revenu de la seigneurie n'était pas de quatre cents écus, comme feu¹ l'avoyer Amman le leur avait promis. Cette requête donna lieu à de longues négociations ; une commission de conciliation, composée de trois anciens trésoriers, Hans Reyff, Pierre Fruyo, Nicolas Gottrau, et du conseiller Bartholomée Renault, réussit à mettre les parties d'accord sur la solution suivante : reprise de la seigneurie par Pierre Amman, petit-fils et héritier de l'avoyer, prise en charge par les époux de Neuchâtel du double lod (1720 écus) résultant de ces deux mutations, remboursement par Pierre Amman de 900 écus sur les 1680 écus payés en acompte, la différence de 780 écus servant de compensation pour les frais que la négociation de cette reprise lui avait causés. Le montant lodable par l'Etat de Fribourg fut arrêté à 5160 écus ; le lod, au taux du quart, était de 1290 écus ; mais, selon

¹ Il mourut le 8 avril 1567.

grâce usuelle, déduction fut faite d'un tiers, ce qui le ramena à 860 écus.

Cependant, la succession de l'avoyer Amman étant grevée de lourdes dettes, estimées à 10 000 écus, son héritier dut envisager une nouvelle vente. A cette fin, il fut dressé l'état¹ de tout ce qui constituait la seigneurie et des éléments de son revenu ; je m'abstiens de le reproduire dans tous ses détails, lesquels ont déjà été indiqués au sujet de la reconnaissance passée en 1403 et de la prestation d'hommage en 1508 ; je me borne à citer divers points non mis en lumière dans ces documents :

Dans le domaine privé du seigneur, comprenant le château de Vuissens avec chapelle dans le château, le colombier du château, un grenier en bois de chêne auprès des fossés du château, le four banal de Vuissens, le moulin banal de Vuissens, la dîme de Vuissens rapportant vingt-deux sacs de froment, vingt-deux sacs de seigle et quarante-quatre sacs d'avoine, il y avait encore trois clos ou prés d'ensemble 21 seitorées produisant 38 à 45 chars de foin, 15 chars de regain et servant ensuite de pâturage pour dix à douze bœufs, un bois de feu contenant environ 120 poses, un autre grand bois, au lieu dit « en Larognie », et auprès de celui-ci la terre de la Roseye de plus de 200 poses servant au pâturage du bétail du seigneur. Celui-ci avait à Vuissens un grangier logé dans une maison à quatre travées, avec granges, étable, grenier, et exploitant 17 seitorées de pré et 95 poses de champs.

En plus, les revenus en numéraire et en nature provenant de Vuissens, de Démoret (dont la seigneurie appartenait alors pour un tiers et la dîme pour trois quarts au seigneur de Vuissens), de Thierrens, Donneloye (pour le quart de la dîme), Denezy, Prévondavaux, Correvon, s'élevaient à 174 florins petit poids, 77 hectolitres de froment, 76 hectolitres de seigle, 164 hectolitres d'avoine, 61 chapons, 1 perdrix, 3 livres de cire. Enfin, il vint s'a-

¹ Arch. cant. Frib., Fonds de Vuissens, n° 40.

jouter, cette fois, à la seigneurie à vendre un vignoble au territoire de Grandvaux, de Cully, d'Aran, consistant en maison, étable, et 43 fossoriers de vignes, ce qui, à 4,5 ares par fossorier, représentait 193 ares.

Un acquéreur se rencontra pour un prix pas beaucoup inférieur à celui dont étaient convenus l'avoyer Amman et Claude de Neuchâtel et contre lequel ce dernier avait réclamé après contrat stipulé, c'est-à-dire pour 7500 écus ; il est vrai que le marché de 1567 ne comprenait pas le vignoble de Grandvaux. Cet acquéreur fut l'avoyer Nicolas de Praroman¹.

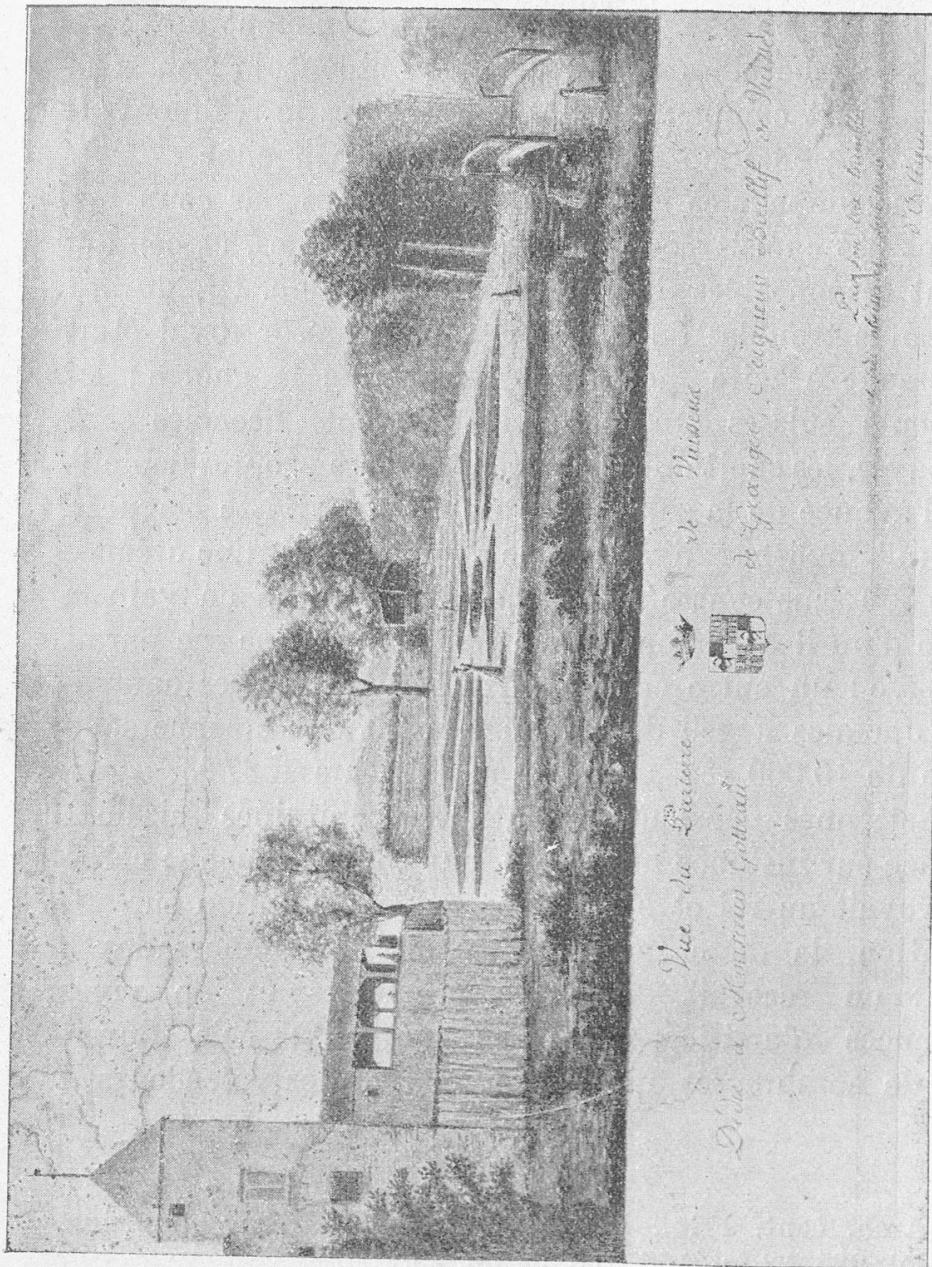
La famille de Praroman se manifeste déjà en 1301 dans la bourgeoisie de Fribourg ; elle fut l'une des plus considérables de la ville, à laquelle elle donna sept avoyers. On n'a pas réussi à prouver qu'elle descende des nobles de Praroman qui existèrent dès le 12^{me} siècle dans la contrée de Praroman et furent alors au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Hauterive. Ses armoiries furent : *de sable à un squelette de poisson d'argent mis en pal et recourbé.*

Nicolas de Praroman mourut le 14 novembre 1570 ; la seigneurie de Vuissens échut en partage à sa fille Ursule, laquelle avait épousé, en 1562, Ulrich d'Englisberg.

Les d'Englisberg furent contemporains de la fondation de Fribourg : Conrad fut en 1179 témoin d'une fondation faite à l'abbaye de Hauterive. Son fils nommé aussi Conrad, donna à cette maison quatre moulins sis au quartier de l'Auge ; il fut (1230-1236) le second avoyer de Fribourg, la même charge fut encore revêtue par trois autres Englisberg : Guillaume (1285, 1287, 1303, 1307), Nicolas (1292), Théodoric (1511-1513, 1519-1527). Nicolas, fils de l'avoyer Conrad, acheta en 1292, de Guillaume d'Aarberg la seigneurie d'Arconciel et d'Illens, et épousa Agnès, fille de Pierre, de la maison comtale de Gruyères. Mais

¹ Arch. cant. Frib., Fonds de Vuissens, n° 36b, 1570, janvier 9.

déjà dans le 15^{me} siècle, la famille avait cessé de compter parmi les plus opulentes de Fribourg ; elle s'éteignit



Vue du parterre de Vuissens.

Dedié à Monsieur Goltrau de Granges, Seigneur Baillif de Vuissens. Par son très humble et très obéissant serviteur d'Ortigne.
(Lavis appartenant à M. Ch. de Goltrau)

obscurément dans le 17^{me} siècle. Elle portait de *gueules* au chef d'or chargé d'un lion issant de sable.

Ulrich d'Englisberg avait un goût ardent pour la vie

des armes : il y trouva sa perte, c'est-à-dire sa ruine financière, hâtée aussi par sa prodigalité. Il prit, à plusieurs reprises, du service en France durant les guerres de religion¹, d'abord en 1568, dans une compagnie commandée par son beau-père² ; en 1569 et 1570, dans le régiment de Cléry qui fut aux batailles de Jarnac et Montcontour ; en 1574 et 1575, il fit campagne en Dauphiné dans le régiment de Zurmatten ; en 1585-1586, campagne en Guyenne.

Les compagnies étaient alors recrutées par ceux qui avaient été choisis pour en être les capitaines, et ceux-ci étaient responsables du paiement de la solde. Or, durant les grands troubles de cette époque, le trésor royal était impuissant à faire face aux dépenses de la guerre ; les régiments suisses étant, le plus souvent, licenciés sans être payés, les capitaines devaient, de leurs propres deniers, faire l'avance de la solde. Au dire de l'archiviste Daguet³ Ulrich d'Englisberg avait, de ce chef, en 1591, une créance de 48 000 écus contre la France ; j'ai cherché en vain la source d'où il a tiré cette assertion. La somme me paraît excessive : un autre capitaine, qui fit les mêmes campagnes, Jacques Fégeli de Fribourg, avait une créance semblable de 10 000 écus, arrêtée au 1^{er} mars 1587⁴.

Actionnés par leurs soldats, les capitaines faisaient instance sur instance auprès de leur gouvernement ; celui-ci envoyait au roi et à ses trésoriers réclamation sur réclamation, la diète même dépêchait des ambassades à Paris : on recevait de belles promesses et de vives assurances d'amitié, mais pas d'argent ; cela durait ainsi de nombreuses années. Et, malgré des précédents si

¹ Arch. cant. Frib., lettres de France, *passim* ; *missivaux*, n° 31 fol. 285, 32 fol. 168, 169, 34 fol. 25.

² Rott Edouard, *Inventaire sommaire*, I. 118.

³ Arch. cant. Frib., généalogie manuscrite de la famille d'Englisberg.

⁴ Archives de la famille de Fégely de Vivy, regeste, p. 94, 95, documents n° 117.

fâcheux, chaque fois que la France obtenait des cantons suisses une nouvelle levée, elle trouvait facilement des capitaines pour enrôler les soldats !

Il semble qu'Ulrich d'Englisberg, rentré au pays en 1587, avec le titre de chevalier, se soit fait gloire de sa gueuserie ; ainsi on voit sur son portrait, exécuté en cette même année, la cynique inscription : *Nunquam barzell, semper zerrissa Hosen*, Jamais d'argent comptant, toujours les chausses déchirées ; il la fit même graver en 1590 en exergue d'un fer à gauffres à ses armes et à celles de sa femme¹.

Mais il avait conservé son humeur guerrière : vers la fin de l'année 1591, il s'enrôla dans un régiment de Lauthen-Heid, cette fois au service d'Henri de Navarre, contre les troupes de la Ligue ; — il ne devait revoir sa ville natale qu'en 1602, pour y mourir —. Le gouvernement de Fribourg n'entendait pas fournir des soldats à ce prince protestant : il destitua le colonel et les officiers de toutes leurs charges civiles et les frappa de lourdes amendes. Simultanément, une mesure encore plus funeste atteignit d'Englisberg de la part de ses créanciers, irrités sans doute de son départ : ils provoquèrent sa faillite, laquelle fut prononcée le 3 novembre 1592. Comme sa femme avait engagé ses propres biens pour lui, la seigneurie de Vuissens avec ses droits sur Démoret fut englobée dans le désastre.

(*A suivre*)

¹ Max de Diesbach, dans *Archives héraldiques suisses*, 1896, et dans *Fribourg artistique*, 1896 et 1913. C'est à M. Gaston Castella, l'auteur de la récente *Histoire du Canton de Fribourg*, que je suis redevable de la connaissance de cette dernière source.